



Présents	11
Pouvoir(s)	03
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à 19 heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14  
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 14 juin 2024  
**Présents** : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MME COUDIERE Françoise, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge, GUILLOT Laurent.  
**Absentes excusées** : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Mme ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU), AUDOUX Annie (pouvoir à Yves MARCON).  
lesquels forment la majorité des membres en exercice.  
**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSILLAT Florence

**OBJET : Dispositif Boost'Comm'Une 2023-2026**  
**Travaux à l'école (opération n°2)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a reconduit le dispositif Boost'Comm'Une qu'il avait instauré en 2020 pour la période 2020-2022. Le nouveau dispositif est mis en place pour une durée de trois ans de 2023 à 2026. Pour rappel ce dispositif est une aide à l'investissement des Communes pour des projets d'aménagement des espaces publics, des voies de circulation et des bâtiments communaux. La dotation attribuée à la Commune de Genouillac est de 30 000 €uros, pour la période 2023-2026, représentant 25 % du montant HT des investissements éligibles. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de présenter une opération regroupant les travaux nécessaires à l'école (changement des gouttières, reprise partielle de la toiture et installation d'une rampe « PMR ») -fiche opérationnelle n°2). Le plan de financement s'établit comme suit :

Entreprises			
	Avec TVA	Sans TVA	Total
Bignet	10 038.50		
Maldant	600.00		
Chausson	536.74		
Sotramat	310.26		
MFB-Rénov		2 115.00	
Sous total HT	11 485.50	2 115.00	13 600.50
TVA	2 297.10	0.00	2 297.10
TTC	13 782.60	2 115.00	15 897.60

Dispositif départemental « Boost'Comm'Une »( 25 %)	3400.12
Fonds propres Commune	10200.38
HT	13600.50
TVA	2297.10
TTC	15897.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**Arrête** le budget prévisionnel ci-dessus,  
**Sollicite** l'attribution de la subvention départementale « Boost'Comm'Une » pour la fiche opérationnelle n°2,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse  
023-212308902-20240730-2308920240023DE-DE  
Date de transmission et de réception Préfecture : 30/07/2024  
Date de publication : 30/07/2024

  
  
Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise locale - IMPRIM'VERT